

Le mineur et ses responsables légaux :

Objectif : comprendre ce qu'est l'autorité parentale :

Exercice 1 : Comprendre des textes juridiques :

Document 1 : extraits du code civil

Document 2 : extrait d'un jugement de divorce

Art 371. L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.
Art 371-1. L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

« Les parents exercent en commun l'autorité parentale à l'égard des enfants mineurs et conviennent de fixer leur résidence chez la mère ; (...) l'exercice conjoint de l'autorité parentale implique que les parents doivent :
- prendre ensemble les décisions importantes concernant la santé, l'orientation scolaire, l'éducation religieuse et le changement de résidence des enfants.

1) Souligne en *bleu* la **définition de l'autorité parentale** et en *rouge* les **devoirs des parents**.

2) Qui détient **l'autorité parentale** ? Jusqu'à **quel âge l'enfant** y est-il soumis ? (*document 1*)

.....
.....

3) En cas de **divorce**, si on ne vit pas sous le même toit qu'un de ses parents, celui-ci perd-il son autorité parentale ? Pense à justifier ta réponse. (*document 2*)

.....

Exercice 2 : Analyser des exemples des droits et des devoirs de l'autorité parentale :



.....
.....

4) Pour chaque **vignette** indique si les parents exercent leur **droit ou leur devoir**, et **explique le**.